



SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

## Commission locale de l'eau

Compte-rendu de la réunion n° 8

Lundi 2 juillet 2012 à 9h30

Saint-Lô Agglomération

### Membres de la CLE présents ou représentés :

#### Collège des élus :

##### Étaient présents :

Monsieur BEAUFILS Gilles, conseiller général du canton de Tessy-sur-Vire,  
Madame BIHEL Annie, conseillère régionale de Basse-Normandie,  
Monsieur BOULLLOT François, maire-adjoint de la ville de Saint Lô,  
Monsieur CLAVREUL Christian, maire de Sainte Marie-Laumont,  
Monsieur CORDON Yves, président du SPEP de la Sienne,  
Monsieur de BEAUCOUDRAY Michel, président de la communauté de communes de Tessy-sur-Vire,  
Monsieur DESCHAMPS Jean-Karl, vice-président du conseil régional de Basse-Normandie,  
Madame DESMOTTES Nicole, déléguée à la communauté de communes de Vire.  
Monsieur DIGARD François, président de la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglomération », président du syndicat de développement du Saint-Lois (SDSL),  
Monsieur GERMAIN Stéphane, délégué à la communauté de communes de Canisy,  
Monsieur GOSSELIN Philippe, président de la communauté de communes de Marigny, délégué au parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin,  
Monsieur JORET Daniel, vice-président du syndicat mixte du Val de Vire,  
Monsieur METTE Paul, vice-président de la communauté de communes de Vire,  
Monsieur MICARD Blaise, maire-adjoint de la commune de Landelles-et-Coupigny, représentant Madame PIQUENOT Sophie, maire,  
Monsieur OZENNE Philippe, maire-adjoint de la commune de Moyon,  
Monsieur PAIN Dominique, président du syndicat mixte du Val de Vire,  
Monsieur PINEL Roland, président du SIAEP<sup>1</sup> de Saint Clair-sur-Elle.

##### Étaient excusés :

Monsieur CHENEL Fernand, maire de Truttemer-le-Petit,  
Monsieur COUSIN Jean-Yves, député-maire de Vire,  
Monsieur EUDES Alain, délégué de la communauté de communes de Torigni-sur-Vire,

#### Collège des usagers :

##### Étaient présents :

Monsieur PAUL Gérard, président de la fédération du calvados pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,  
Monsieur PERRIERS Christian, délégué au syndicat départemental de la propriété privée rural du Calvados,  
Monsieur RAYON Roland, président de l'association POUR LA VIRE  
Monsieur VOIDYE Gérard, président de l'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire.

##### Étaient représentés (avec mandat) :

Monsieur CAPIEMONT Guy, président du comité départemental de Canoë-kayak de la Manche, représenté par madame ASSELIN Sylvie (mandat),  
Monsieur LEGRAND Michel, président de la chambre d'agriculture du Calvados, par monsieur LEBAUDY Yves, délégué,  
Monsieur le président de l'AEF (électricité autonome française) représenté par monsieur LEGER Jacques (mandat),

##### Était également représenté (sans mandat) :

Monsieur FOULON Auguste, président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche, par madame BESSON Myriam, directrice,

#### Collège de l'Etat :

Monsieur BERNE André, directeur territorial et maritime des rivières de Basse-Normandie, agence de l'eau Seine-Normandie

##### Étaient représentés :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, par monsieur BRUN Rémy, responsable de la MISE,

<sup>1</sup> SIAEP : syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable

Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie délégation de la Manche par monsieur DUFILS Joël,  
Monsieur le directeur départemental de la Cohésion Sociale, par monsieur JULIEN Jean-Marc,  
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, par monsieur SARRAZA Manuel,  
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, par monsieur LE VILLAIN Stéphane,

**Etaient également présents :**

Monsieur CHOPPIN Arnaud, Elvir-Usido,  
Monsieur de COUPIGNY Georges, délégué au syndicat départemental de la propriété privée rural du Calvados,  
Monsieur HERMAN Richard, chambre d'agriculture du calvados,  
Monsieur LALLEMENT Hugues, chambre d'agriculture de la Manche,  
Madame LE GRAND Isabelle, Agence de l'Eau Seine Normandie,  
Madame LEGENDRE Stéphanie, animatrice du SAGE, syndicat mixte du Val de Vire,  
Monsieur LERRANT Philippe, chambre d'agriculture du Calvados.  
Monsieur LOYANT Dominique, responsable pôle eau et assainissement, Saint-Lô Agglomération,  
Monsieur MONTORI Jérôme, responsable pôle eau et assainissement de la ville de Vire,  
Monsieur TAPIN Thomas, base de canoë-kayak de Condé-sur-Vire,  
Monsieur THIERY-COLLET Jonathan, animateur du SAGE Douve-Taute, PnrMCB.

Collège	Membres	Présents ou représentés	Mandat	Nombre de votants
Collectivités et établissements publics locaux	32	19		19
Usagers	16	7		7
Etat et établissements publics	11	6		6
Total	59	32		32

\*\*\*\*\*

Le lundi 2 juillet 2012 à 9h30, la huitième réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vire s'est tenue dans les locaux de Saint-Lô Agglomération, sous la présidence de Monsieur Philippe GOSELIN, président de la CLE.

Le président présente l'ordre du jour :

1. Restitution de l'étude anguille
2. Suites de la consultation pour l'étude des « scénarios, documents du SAGE »
3. Validation du diagnostic et des enjeux,
4. Information sur la journée du 5/07
5. Modification des règles de fonctionnement.

Informé en début de séance de la volonté des Chambres d'agriculture de voter contre l'adoption du diagnostic, le président propose de modifier l'ordre du jour pour donner la parole aux représentants agricoles après l'approbation du compte-rendu.

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte-rendu de la CLE du 16 mars 2012**

Le compte-rendu de la dernière réunion de la CLE transmis avec l'invitation n'appelle pas de remarque. Le compte-rendu est approuvé.

\*\*\*\*\*

## Avis sur le diagnostic

Yves LEBAUDY fait part de la déception des chambres d'agriculture vis-à-vis du diagnostic, qui va trop loin ou pas assez lorsqu'il montre du doigt l'agriculture. Le diagnostic fait référence à l'intensification alors que le chargement agricole est bien réparti avec une moyenne de 100 unités N/ha, ainsi qu'à des traitements du maïs systématiques alors que les agriculteurs sont très vigilants à adapter le traitement aux suivis des mauvaises herbes. Il est question de « retournement de prairies » sans expliquer les causes de ces évolutions : prix du lait et des céréales... Dans le marais, le diagnostic fait état du recul de l'entretien des fossés et du risque d'assèchement du marais par intensification ; ce qui n'est pas cohérent.

Sur la base de ces éléments, les chambres d'agriculture refusent de signer le diagnostic.

Jacques LEGER n'est pas d'accord avec le diagnostic lorsqu'il évoque l'impact des ouvrages sur le transit sédimentaire et les crues. Les seuils sont équipés de vannes de décharge automatisées faciles à manœuvrer. Les dispositifs de dévalaison installés sur tous les ouvrages vont encore être améliorés. Enfin, monsieur LEGER regrette que le diagnostic n'intègre pas les résultats de l'étude « paysages et gestion de l'eau » de Laurent LESPEZ<sup>2</sup> récemment publiée.

Yves CORDON rappelle que les pertes d'eau potable peuvent être combattues si les collectivités s'impliquent dans le suivi et l'entretien de leurs réseaux. L'amélioration des rendements ne passe pas forcément par des investissements lourds.

Roland RAYON regrette que le diagnostic des usages de loisir se limite au canoë-kayak et ne prenne pas en compte les projets de développement du pays saint-lois.

Christian PERRIERS dénonce, au nom de tous les usagers, les lenteurs excessives de toutes les études engagées, sur la Vire ou sur l'Orne notamment, et demande que des décisions soient prises rapidement pour le bien du contribuable.

Jacky HEBERT, ne s'associe pas à ces propos et invite les membres de la CLE à ne pas contribuer individuellement à ralentir les débats.

Ph. GOSSELIN répond à ces observations : L'impact des seuils a été longuement évoqué au cours des réunions du SAGE et est désormais bien connu.

L'amélioration des rendements des réseaux est l'objectif des syndicats. De nombreux diagnostics sont engagés pour cibler les travaux à réaliser.

Une vigilance particulière est accordée à la bonne coordination entre les projets de développement touristique et les réflexions pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques. Le projet de la Chapelle-sur-Vire notamment sera pris en compte dans l'étude portée par le SDSL sur les 4 seuils emblématiques de la Vire (Claies de Vire, Candol, Condé, La Chapelle).

L'élaboration du SAGE ne connaît pas de lenteur particulière. L'état des lieux et le diagnostic ont été réalisés en interne. Tout est fait jusqu'à présent pour limiter les coûts. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, le diagnostic doit être partagé. Les membres de la CLE ne se mettront pas d'accord sur les enjeux et les objectifs si un des partenaires a le sentiment d'être incompris. C'est pour cela qu'il était nécessaire de prendre le temps de la réflexion sur la problématique des barrages.

---

<sup>2</sup> **Lespez L.** (dir.) *Paysages et gestion de l'eau : sept millénaires d'histoire des vallées en Normandie*, Bibliothèque du Pôle Rural 3, MRSH-Caen.

L'agriculture est un partenaire incontournable du SAGE. Il n'y a pas d'objection à reprendre le diagnostic pour qu'il soit plus abouti. Cela pourrait se faire en séance de travail avec le SMVV et la DDTM.

Sans rechercher 100% d'adhésion, il est souhaitable de travailler dans la concertation et recueillir l'accord des membres de la CLE.

F. DIGARD : Il faut différer l'approbation du diagnostic car les observations portent sur des éléments majeurs : agriculture et barrage. Par ailleurs, il est fait référence à une étude qui n'est pas intégrée au diagnostic. Celui-ci conduira implicitement vers des orientations qui seront irréversibles. Le temps a peu d'importance dans l'affaire.

➔ **Sur proposition du président, la CLE retient la démarche suivante :**

**1/ agriculture : les termes inadaptés seront revus après discussion avec les chambres d'agriculture,**  
**2/ tourisme : des éléments complémentaires seront intégrés au diagnostic sur la base de proposition de l'association,**

**3/ seuils : la CLE prendra connaissance de l'étude de monsieur LESPEZ.**

**Le diagnostic sera envoyé à la CLE pour un vote lors de la prochaine réunion. Les corrections et ajouts seront intégrés au diagnostic de façon à être facilement visibles par tous.**

### **Point I : Restitution des résultats du suivi anguille 2010-2011**

Arnaud RICHARD, Onema, présente les résultats et conclusions du suivi anguille (cf. diaporama joint en annexe).

Autrefois considérée comme nuisible, l'anguille est aujourd'hui listée en danger critique d'extinction par l'UICN<sup>3</sup>. L'anguille peut vivre jusqu'à 15 ans en rivière avant de dévaler pour aller se reproduire dans la mer des Sargasses.

Sur la Vire, l'anguille est présente jusqu'à l'entrée de Vire, à plus de 90 km de la marée dynamique. Toutefois, une **rupture d'abondance s'observe vers le 40ème kilomètre**, tant sur le cours de la Vire, où la densité baisse de moitié, que sur les affluents où la densité est divisée par 6 entre le Hamel et la Jacre.

Par ailleurs, le **flux migrant** (jeunes anguilles de moins de 30 cm) n'apparaît vraiment soutenu que dans la Manche, ce qui laisse entrevoir un déficit à venir du renouvellement du peuplement sur la moitié amont du bassin, au détriment de la production en femelles.

Les conclusions de l'Onema sont les suivantes : malgré des signes d'affaiblissement de sa population d'anguilles, le bassin de la Vire apparaît en capacité de contribuer à la sauvegarde du stock européen.

Il s'agit d'en consolider et améliorer la production puis l'échappement en mer d'anguilles argentées, prioritairement les femelles, dont les résultats des suivis montrent qu'une part importante est produite dans la moitié amont du bassin.

La **réduction des impacts des ouvrages** sur la colonisation des anguilles vers l'amont et sur leur dévalaison est un levier prioritaire du Plan de gestion.

---

<sup>3</sup> Union internationale pour la conservation de la nature

Remarques :

Philippe GOSSELIN : La pêche à la civelle a un impact majeur sur les stocks. Il faut lutter contre le braconnage et accompagner la reconversion des pêcheurs pour ne pas faire peser sur d'autres acteurs les mesures de protection.

A. RICHARD : Le règlement européen prévoit une baisse régulière des quotas. Il y avait 35 licences en Basse-Normandie, il n'y en plus que 20 aujourd'hui. Par ailleurs, l'équipement des portes à flot du pont du Vey (étude en cours) permettra de lever le point de blocage qui favorise le braconnage.

A. BERNE : La France a refusé d'interdire la pêche à la civelle. En contrepartie, une part des petites anguilles pêchées est prélevée pour des opérations de repeuplement.

L. BOEM : Connaît-on les populations de civelle en aval et en amont des portes à flot ? Y a-t-il vraiment un impact des barrages sur la remontée des civelles ? On sait que les anguilles peuvent sortir de l'eau et traverser les prairies pour contourner des obstacles.

A. RICHARD : Il n'existe pas de chiffre sur la population de civelle à l'entrée de la Vire. Sa capacité de reptation lui permet de franchir des petits seuils inclinés. C'est pour cela que l'impact des ouvrages hydrauliques de la Vire amont est beaucoup plus faible, mais la place d'un poisson est dans l'eau.

F. DIGARD : Sans nier l'intérêt de placer cette population sous surveillance, on trouve dans cette présentation des raisons d'être optimistes. Il y a encore sur la Vire de fortes densités d'anguille.

A. RICHARD : On peut être optimiste au bémol près que les résultats de 2011 sont en net recul par rapport à 2010. Les indices d'abondance ont globalement diminué de moitié avec une chute de 75 à 82 % sur les 2 stations les plus amont. On a légitimement le droit de penser que des interventions sur le bassin de la Vire auront un impact significatif sur les stocks européens. La responsabilité des acteurs du bassin est forte vis-à-vis de la préservation de ce poisson.

Philippe GOSSELIN propose qu'une présentation des effets de la pêche à la civelle soit faite lors d'une prochaine réunion de la CLE.

↳ Le rapport « *Suivi de la population d'Anguille du bassin de la Vire, abondance et colonisation* » est téléchargeable sur le site du sage : [www.sage-vire.fr](http://www.sage-vire.fr)

## Point II : Présentation des enjeux

Stéphanie LEGENDRE présente le projet de liste des enjeux liés à la gestion de l'eau sur le bassin de la Vire (Cf. document joint en annexe).

Remarques :

Y. LEBAUDY : La lutte contre le ruissellement est-elle « un enjeu » ou « une action » à décliner dans la phase suivante ?

P. METTE : Sur la Vire amont, les pêcheurs constatent une augmentation du nombre de truite fario. La mise en place de bandes enherbées et de clôtures semble avoir un impact très positif sur la qualité des eaux.

A. BERNE : En ce qui concerne les nitrates, la phase « enjeu » ne doit pas aller jusqu'à définir des objectifs à atteindre. Pour la biologie, une bonne qualité des eaux correspond à des teneurs de 10 mg/L. La DCE s'est basée sur les seuils de potabilisation à 50 mg/L. La directive nitrates retient 18 mg/L dans l'optique de la lutte contre l'eutrophisation des eaux littorales (convention OSPAR). En mer, les nitrates constituent le facteur limitant de la prolifération végétale car le phosphore est naturellement présent en grande quantité (en rivière le phénomène est inversé). D'où le besoin fondamental de limiter les flux de nitrates apportés par les fleuves.

Le diagnostic fait état de présence d'ulves à Géfosse-Fontenay mais ce sont des algues rouges échouées après des arrachages par les courants. Ces phénomènes ne sont pas liés à l'eutrophisation des eaux. En revanche, l'eutrophisation des eaux par les micro-algues peut avoir un impact sur l'activité conchylicole. Or le bassin ostréicole bas-normand est le premier de France.

Le ruissellement est un vecteur de pollution majeur sur nos bassins versants. Il doit être ajouté au diagnostic.

➔ **Synthèse enjeux : 1/ supprimer la référence aux ulves, 2/ ajouter le ruissellement dans les enjeux.**

### **Point III : Externalisation de l'élaboration des scénarios et de la rédaction des documents du SAGE**

Lors de sa dernière réunion, la CLE a décidé de s'adjoindre les compétences d'un bureau d'étude pour l'élaboration des phases suivantes du SAGE : évolution tendancielle et scénarios alternatifs, aide à la décision et formalisation de la stratégie retenue par la C.L.E., puis rédaction des documents du S.A.G.E. jusqu'à approbation par la C.L.E.

L'avis d'appel public à concurrence relatif au marché en procédure adaptée a fait l'objet d'une publication dans le JAL Ouest-France Manche et Calvados du 10 mai 2012, sur le site de « Ouest-Marché » et au BOAMP. 8 sociétés ont retiré le dossier. Aucune offre n'a été déposée. Conformément aux dispositions de l'article 59 du Code des Marchés publics, le président du Syndicat mixte du Val de Vire a déclaré le marché sans suite.

Les principaux bureaux d'étude ont été recontactés. La tranche conditionnelle et le plan de charge semblent être les principaux points de blocage.

Philippe Gosselin propose de relancer la consultation sur le contenu de la tranche ferme uniquement : *évolution tendancielle et écarts aux objectifs ; élaboration des scénarios alternatifs ; aide à la décision et à la formalisation de la stratégie retenue par la CLE.*

La consultation sera lancée dès que possible afin de pouvoir présenter les résultats de l'appel d'offre lors de la prochaine séance de la CLE.

➔ **La CLE retient la proposition du président de relancer la consultation uniquement pour les prestations correspondant initialement à la tranche ferme : évolution tendancielle et écarts aux objectifs ; élaboration des scénarios alternatifs ; aide à la décision et à la formalisation de la stratégie retenue par la CLE**

#### Point IV : Journée annuelle du SAGE

L'objectif de la journée annuelle 2012 est la visite d'aménagements pouvant illustrer (le matin) les aménagements proposés à Condé-sur-Vire en remplacement du seuil actuel. Le matin : aménagement de l'Eure à Louviers (27) Programme de restauration de la continuité écologique de l'Eure dans sa traversée de Louviers : rivière de contournement avec une passe à seuils successifs, remplacement d'un ouvrage par des micro-seuils. Travaux réalisés en 2012 par la communauté d'agglomération Seine-Eure.

L'après-midi : aménagement de la Risle à Saint-Philbert-sur-Risle (27) : remodelage du lit mineur, effacement d'ouvrage, plantation rivulaire, travaux réalisés en 2005 par le syndicat intercommunal de la basse vallée de la Risle.

#### Point IV : Modification des règles de fonctionnement

##### Ouverture des réunions de la CLE aux auditeurs

Deux membres des groupes de travail ont demandé à assister aux réunions de la CLE.

La préfecture, consultée par le SMVV, précise que les réunions de la CLE ne sont pas des séances publiques (contrairement aux conseils municipaux...). Les textes ne prévoient donc pas que les auditeurs puissent assister aux réunions, sauf si le règlement intérieur approuvé par la CLE l'autorise. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le président sollicite l'avis de la CLE sur la modification des règles de fonctionnement. Le résultat du vote est : 7 abstentions, 7 contre, 14 pour, 4 membres n'ont pas pris part au vote.

- ➔ **La CLE émet un avis favorable à la modification des règles de fonctionnement pour ouvrir les réunions de la CLE aux deux membres des groupes de travail en ayant fait la demande. Toute nouvelle demande sera étudiée. Il est rappelé que ces personnes pourront assister à la CLE en qualité d'auditeur. Elles ne pourront ni prendre la parole, ni participer au vote. Il est précisé par ailleurs que seules les demandes formulées par des personnes représentant des organismes concernés par le SAGE seront étudiées.**

##### Collège des usagers : représentation du président par un élu ou un collaborateur dûment mandaté pour la réunion lors des votes

Le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche s'interroge sur la possibilité de se faire représenter par sa directrice.

Après consultation de la préfecture, Philippe Gosselin indique qu'en cas de vote, le président (qui a voix délibérative) doit être représenté par un élu de la fédération. Pour les autres réunions, il peut être représenté par un « collaborateur dûment mandaté », si les règles de fonctionnement le prévoient.

L'article R212-31 s'applique s'agissant des modalités de vote : « En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat ».

- ➔ **La CLE émet un avis favorable à la modification des règles de fonctionnement pour autoriser la représentation d'un membre du collège des usagers par un collaborateur dûment mandaté lors des débats.**

### **Prochaine réunion de la CLE**

La prochaine CLE est fixée au **jeudi 4 octobre 2012 à 15H00** dans les locaux de St-Lô Agglomération.  
Philippe GOSSELIN remercie les membres de la CLE et clôt la séance.

Le président de la CLE,

Philippe GOSSELIN.